



## ÊTES - VOUS UNE PERSONNE DES ÉTATS - UNIS?

### INFORMATIONS IMPORTANTES au sujet des CELI pour toute personne des États - Unis

Les CELI ne reçoivent aucun traitement spécial dans le cadre des lois fiscales des É. - U. ni selon les dispositions de la Convention entre le Canada et les États - Unis en matière d'impôt sur le revenu (le traité). Ils ne reçoivent pas le traitement d'imposition différée ni de compte libre d'impôt aux fins de la fiscalité états - unienne comme c'est le cas pour le Canada. Donc, tous les gains générés par les CELI sont entièrement **taxables** pour le contribuable.

Toute personne des États - Unis est tenue de déclarer les gains d'un CELI dans sa déclaration de revenus des É. - U., même si elle n'a pas à l'indiquer dans sa déclaration de revenus du Canada. Les personnes des É. - U. pourraient aussi être soumises à d'autres obligations de déclaration en conformité avec la législation états - unienne en ce qui a trait à leur CELI à titre d'un compte non américain. Vous pourriez faire l'objet de sanctions pour le non - respect de ces obligations de déclaration. Le IRS pourrait aussi considérer le CELI comme étant une fiducie étrangère. La rédaction d'une déclaration de fiducie étrangère peut être complexe et le degré de conformité requis pour ce genre d'investissement peut s'avérer très coûteux.

#### Définition d'un citoyen ou d'une personne des "É. - U" selon le site web de l'IRS :

##### Citoyen des É. - U. signifie :

- Un individu né aux États - Unis,
- Un individu ayant un parent qui est citoyen des États - Unis,
- Un ancien étranger ayant été naturalisé comme citoyen américain,
- Un individu né à Porto Rico,
- Un individu né à Guam, ou
- Un individu né aux îles Vierges américaines.

##### Une personne des É. - U. signifie :

- Un citoyen ou un résident des États - Unis,
- Un partenariat créé ou organisé aux États - Unis ou prévu par la loi des États - Unis ou de tout État, ou du District de Columbia,
- Une corporation créée ou organisée aux États - Unis ou prévue par la loi des États - Unis ou de tout État, ou du District de Columbia,
- Toute succession ou fiducie autre qu'une succession étrangère ou fiducie étrangère. (Voir Internal Revenue Code section 7701(a)(31) pour la définition de succession étrangère et fiducie étrangère.), ou
- Toute autre personne qui n'est pas un étranger.



***Veillez noter: le présent avis vous est transmis uniquement à titre d'information. Si vous êtes une personne des É. - U. ou si vous avez une carte de résident permanent qui est expirée (Green Card), veuillez discuter de ces enjeux avec votre comptable fiscaliste.***